

Mais si notre espérance, notre désir, notre pensée se trouve réalisée, les citoyens, qui font chanter le service, ne montrent pas pour cela un manque d'esprit, comme le voudrait faire croire le *Montreal Witness*. Au contraire, ils ne font que se conformer à la doctrine de l'Eglise; ils montrent leur foi, et voilà tout. En effet, c'est un article de foi, parmi les Catholiques, que l'Eglise militante par ses prières vient au secours de l'Eglise souffrante; qu'ainsi le fidèle sur la terre peut en priant diminuer les peines des âmes du purgatoire; et de plus les prières que l'on fait pour le repos de l'âme d'une créature qui aurait eu sa délivrance, ne sont pas perdues pour cela et servent à celles qui se trouvent en purgatoire. Voilà comment l'on peut expliquer les résolutions que nous donnons plus haut; elles sont toutes naturelles, tout raisonnables, et ne dénotent pas chez leurs auteurs le moindre indice de folie, quoiqu'en puissent dire le *Montreal Witness* et son correspondant. En finissant, nous espérons que le *Montreal Witness* se montrera dorénavant un peu moins prompt à nommer absurde et dégradante une religion dont il ne connaît pas la sublime doctrine, ou au moins à laquelle il ne veut pas rendre justice.

#### A L'AURORE DES CANADAS.

Rien ne nous a tant surpris que le premier article éditorial qui se trouve dans l'*Aurore* du 7 courant. A lire cet article, on croirait que l'*Aurore* n'avait suspendu sa discussion avec les *Mélanges* que dans la pensée que ceux-ci allaient l'injurier, et par là lui donner des armes puissantes. Mais l'*Aurore*, voyant qu'il n'en est rien, ne vent pas céder si vite, et revient mardi dernier, dans un article intitulé "La conduite récente des *Mélanges*," réveiller des choses qui sont passées depuis près de deux mois. Pour notre part, nous l'avions dit, nous ne voulons pas recommencer à traiter cette question; elle est toute traitée; que l'on regarde nos articles à ce sujet. Quant à dire à l'*Aurore* sous la direction de qui se trouvent les *Mélanges*, nous lui répondrons que sur ce sujet, elle en saura plus long par la suite. Par rapport à la jeunesse que le Rédacteur de l'*Aurore* veut bien reprocher à celui des *Mélanges*, nous voulons qu'il comprenne bien que la JEUNESSE ou la VIEILLESSE ne fait rien à l'affaire; que ce soit un *vieillard* ou un jeune homme à qui est confiée la rédaction des *Mélanges*, tant que les lecteurs de ce dernier journal se diront satisfaits, nous croyons que personne autre n'y peut trouver à redire. D'ailleurs, il vaut toujours mieux bien méditer les vérités que contient un article, que de demander quel est celui qui parle ainsi, et de lui lancer l'injure à pleines colonnes de journal, tout en reprochant la même chose à ses adversaires, et cela d'une manière si forte et si peu ménagée que ce peut être une question de savoir s'il n'y aurait pas lieu à une action en dommage. Nous n'en dirons pas davantage; nous nous en tenons à ce que nous avons dit; nous protestons de nouveau que nous n'avons donné à personne le titre d'imbécile ou autres semblables; que par conséquent, quoiqu'en puisse dire le Vénérable Rédacteur de l'*Aurore des Canadas*, nous ne devons de réparation à personne. Enfin, nous offrons nos très-humbles remerciements au même Vénérable Rédacteur pour toutes les insinuations *courtoises*, pour toutes les gentilles expressions telles que celles de "jeune homme débiteur de faussetés," "manquant de lumières," "coupable de spoliation lâche," etc. etc. qu'il a bien la bonté d'employer à notre égard dans son dernier article.

#### RÉPONSE AU HERALD.

Dans notre feuille du 31 du dernier mois, nous disions que "la ville de Westfield, aux Etats-Unis, vient de se prononcer dans une affaire assez importante; elle exclut de la boîte des jurés, les personnes qui appartiennent à la société des Odd-Fellows." Nous ajoutions que "c'est un fait à remarquer."

Le *Montreal Herald* du 6 septembre, que nous n'avons pu voir que le 8, nous demande dans quel Etat est située cette ville de Westfield, et "quelle est l'autorité sur laquelle nous nous appuyons pour raconter ce fait improbable." Nous ne saurions dire dans quel journal américain se trouve cette nouvelle, mais nous pouvons référer le *Montreal Herald* à la feuille du *Montreal Transcript* du 28 du mois d'août. Il y verra au commencement de la seconde colonne de la seconde page deux petits paragraphes, dont voici la traduction:

"1<sup>o</sup>. Neuf bêtes à corne appartenant à un homme d'Albany, Me, ont été tuées par le tonnerre, dans une tempête récente."

"2<sup>o</sup>. La ville de Westfield, dans cet Etat (*in this State*), à une assemblée de ville (*town meeting*) tenue dernièrement, a voté pour l'exclusion de la boîte du jury les noms des personnes qui appartiennent à l'ordre des Odd-Fellows."

Dans le premier paragraphe, il y a Me, (Maine), et dans le second il y a "dans cet état," *in this state*. C'est suffisant, nous pensons, pour répondre à la demande du *Herald*. Toutefois si cela ne suffit pas, peut-être le *Montreal Transcript* pourrait-il se souvenir dans quel journal américain se trouve la nouvelle que conteste le *Herald*.

Le *Herald*, dans sa feuille du 7 septembre, apprécie les affaires européennes dans un article éditorial bien remarquable. Cependant il s'y trouve une phrase que nous aimons à expliquer, et pour cela nous la traduisons de suite:

"La protestante Angleterre, dont le roi réformateur (*the reforming King*), dans le seizième siècle, reçut un jour le titre de Défenseur de la Foi Romaine, paraît de même devoir devenir, dans le dix-neuvième siècle, la Protectrice des Etats-Romains."

Ce mot Réformateur est peut-être un peu trop rapproché de Défenseur de la Foi. Il eût été plus correct de dire: "La protestante Angleterre, dont le roi, dans le 16<sup>e</sup> siècle, reçut un jour le titre etc, et fut plus tard réformateur, etc." De cette manière, il n'y aurait pas d'ambiguïté, pas de place à la plus légère méprise. Nous savons fort bien que cette phrase n'a pas été ainsi construite dans un mauvais but; aussi nous hâtons-nous de le reconnaître, et de nous borner à faire la remarque qui précède.

Nous avons eu le plaisir d'assister mercredi à l'Exhibition d'Horticulture qui a eu lieu dans une des vastes salles du Marché Bonsecours. Les souscripteurs avaient leur entrée *gratis*, et les autres visiteurs payaient la modique somme de 1s. 3d. En paraissant à la porte de la salle, l'on se trouvait dans une belle allée de verdure, bordée de plates-bandes et de sapins; à l'extrémité de l'allée, on se trouvait dans la salle d'exhibition qui offrait le plus beau coup-d'œil possible. Sur quatre tables parallèles se trouvait une variété infinie de fruits de toutes sortes, de pommes, poires, prunes, cerises, melons, citrouilles, etc. etc. Puis des légumes d'une grosseur étonnante, des plantes rares et des plus variées, des fleurs de toutes espèces etc. etc. Rendu à l'extrémité de la salle, l'on avait en face de soi un fort joli jet d'eau et un pan de mur garni de roses, d'œillets, de dalias, de pensées, etc. etc. Enfin, à tout ce tableau enchanteur se joignait le gazouillement d'un grand nombre d'oiseaux au plus beau plumage et aux chants les plus harmonieux, que venaient de temps en temps seconder les accords de deux troupes de musiciens que l'on s'était procurées pour l'occasion. Son Excellence, Lord Elgin, accompagné d'un grand nombre de militaires et de civils, est venu honorer l'assemblée de sa visite. S. E. a examiné avec attention les différents fruits et végétaux que lui indiquait M. Villeneuve, prêtre du séminaire et Président de la Société d'Horticulture, et a paru des plus satisfaites de la beauté et de la variété des fruits, des légumes, des fleurs, etc, qui se trouvaient réunis dans la salle. Dans les quelques instans où nous avons été présent, nous pouvons assurer qu'il y avait au moins quatre cents personnes présentes. En sorte que Montréal a prouvé mercredi qu'il sait reconnaître et apprécier les efforts de nos fleuristes, etc. pour améliorer la qualité des productions végétales, et rivaliser en ce point comme en bien d'autres avec nos industrieux voisins.

Nous accusons réception de quatre documents parlementaires qui suivent:

1<sup>o</sup>. Tableau du surintendant de l'Education du Bas-Canada, indiquant les Comtés qui ont reçu des sommes d'argent pour la construction de maisons d'écoles, etc., et les municipalités qui ont reçu leur part du fonds des écoles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1846, au 1<sup>er</sup> juillet 1846, et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1846 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1847.

2<sup>o</sup>. Message de Son Excellence Lord Elgin transmettant copies de 7 dépêches; la première relative aux Iles de la Magdeleine; la se-